

BUREAU DU 19 AVRIL 2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril, à 14H00, le Bureau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 avril 2022, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Michel LEVESQUE, Anne-Marie BESNOUIN, Marc DENIS, Frédérick TOURNERET, Sylvie COUCHOT, Philippe MICHEL, Thibault HUMBERT, Jean-Paul JEANDON, Xavier TALON, Keltoum ROCHDI, Stéphanie VON EUW, Xavier COSTIL, Benoît DUFOUR, Raphaël LANTERI, Malika YEBDRI, Hervé FLORCZAK, Laurent LAMBERT, Régis LITZELLMANN.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Gilles LE CAM ayant donné pouvoir à Anne-Marie BESNOUIN, Laurent LINQUETTE ayant donné pouvoir à Benoît DUFOUR.

ABSENTS :

Eric PROFFIT BRULFERT, Hamid BACHIR, Monique LEFEBVRE, Annaëlle CHATELAIN, Eric NICOLLET, Elvira JAOUEN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Benoît DUFOUR

La séance est ouverte à 14h00

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Benoit DUFOUR »

1.1 SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN - AIDE EXCEPTIONNELLE : SMEAG DE L'ILE DE LOISIRS,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- 1/ **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 30 000 € pour le SMEAG de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise,
- 2/ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus à l'imputation 6557358.

1.2 SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN - AIDE EXCEPTIONNELLE : APUI LES VILLAGEOISES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- 1/ **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 10 000€ à APUI les Villageoises.
- 2/ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2022 au chapitre 65 nature 6574.

1.3 SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN - AIDE EXCEPTIONNELLE : PROTECTION CIVILE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- 1/ **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la Protection Civile.
- 2/ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 au chapitre 65 nature 6574.

2. EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES - FORUM II A VAUREAL : AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS 1 ET 6

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- 1/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les avenants n°1 aux marchés de travaux des entreprises Eiffage Construction (lot 1) et Electrofluid (lot 6).
- 2/ **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget primitif.

3. GROUPE SCOLAIRE BOSSUT À PONTOISE - MARCHÉ MAITRISE D'ŒUVRE : AVENANT N°2

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- 1/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre.
- 2/ **ENREGISTRE** la fiche financière actualisée,
- 3/ **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget 2022.

4. FONCIER - VAUREAL - CESSION DE LA PARCELLE DM 609 A LA FONDATION JOHN BOST

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- 1/ **APPROUVE** la cession de la parcelle section DM n°609 d'une superficie de 2649 m² située Mail de l'Étincelle à Vauréal, à la Fondation John Bost, au prix de 211 920 euros,
- 2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents inhérents à cette cession,
- 3/ **DONNE** tous pouvoirs au notaire chargé de cette cession pour purger les droits de préemption relatifs à cette opération.

5. AMÉNAGEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE CERGY-PRÉFECTURE -AVENANT N°5 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- 1/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer un avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement RICHEZ Associés/ Villes et Paysages/ Cabinet MERLIN/ Coup d'Éclat/ Transitec portant la rémunération à un montant de 1 405 993,16 € HT (1 687 191,79 € TTC).

6. MARCHÉ PUBLIC DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DE VEHICULES POIDS LOURDS EQUIPES POUR LA VIABILITE HIVERNALE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- 1/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer le marché à venir de location et maintenance de véhicules poids lourds équipés pour la viabilité hivernale,
- 2/ **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget de la Communauté d'Agglomération.

7. POLITIQUE DE LA VILLE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EX AEQUO ET MÉDIAVO

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- 1/ **APPROUVE** le versement de subventions d'un montant total de 10.000 €, dont :
 - 5.000 € à l'association Ex Aequo pour ses projets Inser'sport (1 000 €), Feminisports (1 000 €) et sa Maison Sport Santé (3 000 €),
 - 5.000 € à l'association MEDIAVO, pour ses actions de médiation familiale et de soutien à la parentalité complémentaires
- 2/ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération 16CDV10180 « CONTRAT DE VILLE » nature 6574 du budget 2022.

8. PISCINES : MARCHÉ RELATIF AUX PRODUITS SPÉCIFIQUES DE TRAITEMENT DE L'EAU, L'HYGIÈNE ET L'ENTRETIEN

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- 1/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché de fournitures de produits spécifiques de traitement de l'eau, d'hygiène et d'entretien des piscines l'issue de la procédure de consultation en appel d'offres ouvert,
- 2/ **DECIDE** que dans le cas où l'appel d'offres ne serait pas fructueux, le marché pourra être conclu à l'issue d'une procédure négociée conformément aux articles R2122-2 et R2124-3 du Code de la commande publique,
- 3/ **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets de fonctionnement votés chaque année.

9. MARCHÉ D'IMPRESSION DU MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE - LOT 1 - AVENANT 1

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- 1/ **AUTORISE** le président à signer l'avenant n°1 au lot n°1 au marché d'impression et de distribution du magazine.
- 2/ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont au Budget 2022 et seront inscrits aux budgets suivants.

La séance est levée à 15H10

Fait à Cergy, le 21/04/2021
Affiché à l'Hôtel d'agglomération le

25 AVR. 2022

Le Président

Jean-Paul JEANDON



Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n°06-2022 mis à disposition du public le **27 AVR. 2022**